RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: CFD6C0A5-13D3-42C8-A5A8-B904D84A3705

certifié
conforme à
l'original

[redacted]

A.B.C.D'R DECORATION

Société par actions simplifiée au capital de 8.000 €
Siège social : 17, rue des Petits Ruisseaux à VERRIERES-LE-BUISSON (91370)
RCS de EVRY n° 404 137 846

(ci-après la « **Société** »)

****

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 30 DECEMBRE 2024

****

L'an deux mil vingt-quatre, et le trente décembre, à 16 heures,

La société RAIYONMANT, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est sis 17, rue des Petits Ruisseaux à VERRIERES-LE-BUISSON (91370), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EVRY sous le numéro 934 195 256, représentée par ses Gérants Messieurs Yoann DA SILVA CANARIO et Martin LE MALLO,

Associée Unique de la Société A.B.C.D'R DECORATION, propriétaire de la totalité des 500 actions de 16 € chacune, composant le capital social de la Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président de la Société, et nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités de publicité légale.

PREMIÉRE DECISION
(***Démission du Président de la Société, et nomination d'un nouveau Président)***

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Philippe SCHAEFFER de ses fonctions de Président, à effet de ce jour, prend acte de cette démission.

Elle donne quitus entier et définitif au Président de sa gestion à ses fonctions.

L'Associée Unique nomme :

- RAIYONMANT, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé 17, rue des Petits Ruisseaux à VERRIERES LE BUISSON (91370), immatriculée au RCS de EVRY sous le numéro 934 195 256, représentée par Messieurs Yoann DA SILVA CANARIO, et Martin LE MALLO,

En qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Philippe SCHAEFFER.

Cette nomination, qui prend effet ce jour, est effectuée pour une durée indéterminée.

Docusign Envelope ID: CFD6C0A5-13D3-42C8-A5A8-B904D84A3705

DEUXIÈME DECISION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Associée Unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt, de publicité et d'enregistrement.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique, et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée Unique.

[redacted]

bon pour acceptation des fonctions
de Président

Pour la société RAIYONMANT
Messieurs Yoann DA SILVA CANARIO et Martin LE MALLO, co-gérants
Associée Unique et nouveau Président*



Monsieur Philippe SCHAEFFER,
Président sortant

**« Bon pour acceptation des fonctions de Président »*